

Calcul de la déduction relative au RIC

Ce formulaire s'adresse à vous si vous désirez calculer la déduction à laquelle vous avez droit en 2011 ainsi que la partie inutilisée des déductions des années passées et de l'année courante, relativement à un investissement que vous avez fait en 2006 ou après dans le Régime d'investissement coopératif (RIC).

1 Renseignements sur l'identité

Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
----------------	--------	----------------------------

2 Revenu total servant à calculer la déduction

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus)				1
Déduction pour gains en capital (ligne 292 de votre déclaration de revenus)				2
Montant de la ligne 148 de votre déclaration de revenus	+			3
Ajoutez les montants des lignes 2 et 3.			=	4
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 4				5
Revenu total servant à calculer la déduction				=

3 Déduction relative au RIC utilisée en 2011

Partie inutilisée des déductions au début de 2011

Important : Cette information figure sur le formulaire TP-965.32 de 2010.

Partie relative à 2006 (ligne 31, colonne C)				20
Partie relative à 2007 (ligne 32, colonne C)	+			21
Partie relative à 2008 (ligne 33, colonne C)	+			22
Partie relative à 2009 (ligne 34, colonne C)	+			23
Partie relative à 2010 (ligne 35, colonne C)	+			24
Ajoutez les montants des lignes 20 à 24.			=	25
Partie inutilisée des déductions au début de 2011				=

Montant donnant droit à une déduction (case G de vos relevés 7 de 2011)				26
Ajoutez les montants des lignes 25 et 26.			=	27

Montant de la ligne 5 _____ x 30 %				28
------------------------------------	--	--	--	----

Le montant le moins élevé des lignes 27 et 28 correspond à la déduction relative au RIC à laquelle vous avez droit en 2011.

Inscrivez une partie ou la totalité de la déduction à laquelle vous avez droit en 2011. Reportez ensuite le montant de la ligne 29 à la ligne 287 de votre déclaration de revenus.	Déduction relative au RIC utilisée en 2011	29
---	---	----

4 Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2012

	A		B		C
	Montants des lignes 20 à 24 et 26		Montant ou partie du montant de la col. A utilisé en 2011		Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2012 (col. A moins col. B)
Partie relative à 2006*	(20)				30
Partie relative à 2007	(21)	=			31
Partie relative à 2008	(22)	=			32
Partie relative à 2009	(23)	=			33
Partie relative à 2010	(24)	=			34
Partie relative à 2011	(26)	=			35
Le total de la colonne B doit équaler le montant de la ligne 29.			Total	=	

* Vous pouvez reporter uniquement aux cinq années suivantes la partie inutilisée de la déduction à laquelle vous avez droit relativement à un investissement dans une année donnée. Par conséquent, vous ne pouvez pas reporter à l'année 2012 la partie inutilisée de la déduction relative à 2006.